

ARRÊTÉ N° 12/2026

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX D'ABATTAGES D'ARBRES SOUS LIGNES ELECTRIQUES HAUTES TENSIONS

Le Maire de la Commune de Saint-Thonan,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la route,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu le décret n° 72-541 du 30 juin 1972, portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le Code de la route,

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974, livre 1, 8è partie, sur la signalisation temporaire,

Considérant que pour permettre de réaliser des travaux d'abattage d'arbres sous lignes électriques hautes tensions à Dourguen, sur le territoire de la Commune de ST THONAN, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE

● **ARTICLE 1 :** A compter du jeudi 2 avril 2026 et ce jusqu'au 3 avril 17h, la route sera barrée lors des abattages.

● **ARTICLE 2 :** La signalisation adéquate sera mise en place par l'ETS BRO LEON ELAGAGE.
Responsable du chantier : Mme Sabine ABGRALL Tel : 0298286080

● **ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 Rennes) ou en ligne sur Télérecours citoyens, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

● **ARTICLE 4 :** Ampliation sera transmise à :

Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Guipavas,

Madame Sabine ABGRALL de l'ETS BRO LEON ELAGAGE

A Saint Thonan, le 25 Mars 2026
Copie certifiée conforme au registre
Le maire, Éric MEVEL

